La plantation de haies, vergers et alignements d'arbres est soutenue par la Région Wallonne

Maxime Gonze

Des outils financiers mis à disposition du grand public

Subvention à la plantation de haies, de vergers, d'alignements d'arbres et taillis linéaire par la Région wallonne

Mission de Natagriwal

- Diffusion/promotion de la subvention

- Visite/conseil/réalisation des dossiers en priorité vers notre public cible
  - Agriculteurs
  - Propriétaires terriens
- Action de conseil envers les autres publics
  - Communes et établissements scolaires
  - Particuliers

Des outils financiers mis à disposition du grand public

- Formulaire de demande a remplir en ligne

http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6

- Le dossier est à rendre complet au moins 3 mois avant les plantations effectives.
- Le dossier est à envoyer à la direction du Département de la Nature et des Forêts (DNF) dont votre commune relève (voir carte sur le site de la subvention).
- Une fois le dossier rendu, attendez la notification de plantation avant de réaliser les travaux.

Des outils financiers mis à disposition du grand public

- **Conditions g**
- Être situé en ré
- Être titulaire du ccord écrit du propriétaire du
- Se trouver en z habitat rural (conditions particulières p striel)

Des outils financiers mis à disposition du grand public

- **Conditions supplémentaires**
- Essences choisies dans la liste des espèces éligibles
- Maintien et entretien pendant minimum 30 ans
- Pas de paillage non biodégradable

Haies et taillis linéaires

Conditions principales haies

- 3 espèces min.
- Maximum 70 cm entre les plants
- Minimum 100 m en zone agricole, 50 m pour les écoles et 20 m pour les particuliers
- Max 1000 m/an/bénéficiaire

Taillis linéaires: 20% maximum de la surface de la parcelle, espacement interlignes et inter-rangs plus grand.

Verger

Conditions principales

- Minimum 15 arbres
- Arbres de min. 180 cm de tronc (sous la couronne)
- Minimum 6 m entre les pruniers, 12 m entre pommiers, poiriers, cerisier et 15 m entre noyer
- Maximum 200 arbres/an/bénéficiaire

Saules têtards et alignements d'arbres

Conditions générales

- Minimum 20 arbres
- Arbres de minimum 150 cm avec tuteur
- Distances de plantation entre 8 et 10m
- Maximum 200 arbres/an/bénéficiaire

Entretien d'arbre têtards :

- Arbre de min 30 ans non taillé depuis au moins 10 ans
- Min 10 arbres
- Max 30/an/bénéficiaire

	Plantation	Entretien
Alignement d’arbres	4€ / arbre acheté en pépinière	15€ / arbres en « têtards »
Arbres têtards		
Alignement d’arbres	2€/ bouture de saule	
Verger	12€/ arbre d'une variété reconnue et certifiée	
Haie vive	3€/m (mono rang)	
	4€/m (double rang)	
	5€/m (triple rang et plus)	
Taillis lineaire	1€/m (mono rang)	
	2€/m (double rang)	
	3€/m (triple rang et plus)	

MC4 Prés vergers

Les prés vergers

- Association entre **une prairie de haute valeur biologique (MC4)** et **un verger**

Anciens vergers

- Min 30 arbres/ha (15arbres/50ares)
- Max 100 arbres/ha

Nouveaux vergers

- Min 50 arbres/ha (25arbres/50ares)
- Max 100 arbres/ha

Les prés vergers

- **Conditions générales:**

- Pas de date de mise en charge
- Pas de limite de charge
- Affouragement conditionné sur la parcelle
- Pas d'amendement ni produits phytosanitaires
- Nécessite la mise en place d'aménagements pour la biodiversité (haie, mare, alignement de saules têtards, tas de bois, nichoirs,…)
- Pas éligible pour les vergers basses tiges

Les prés vergers

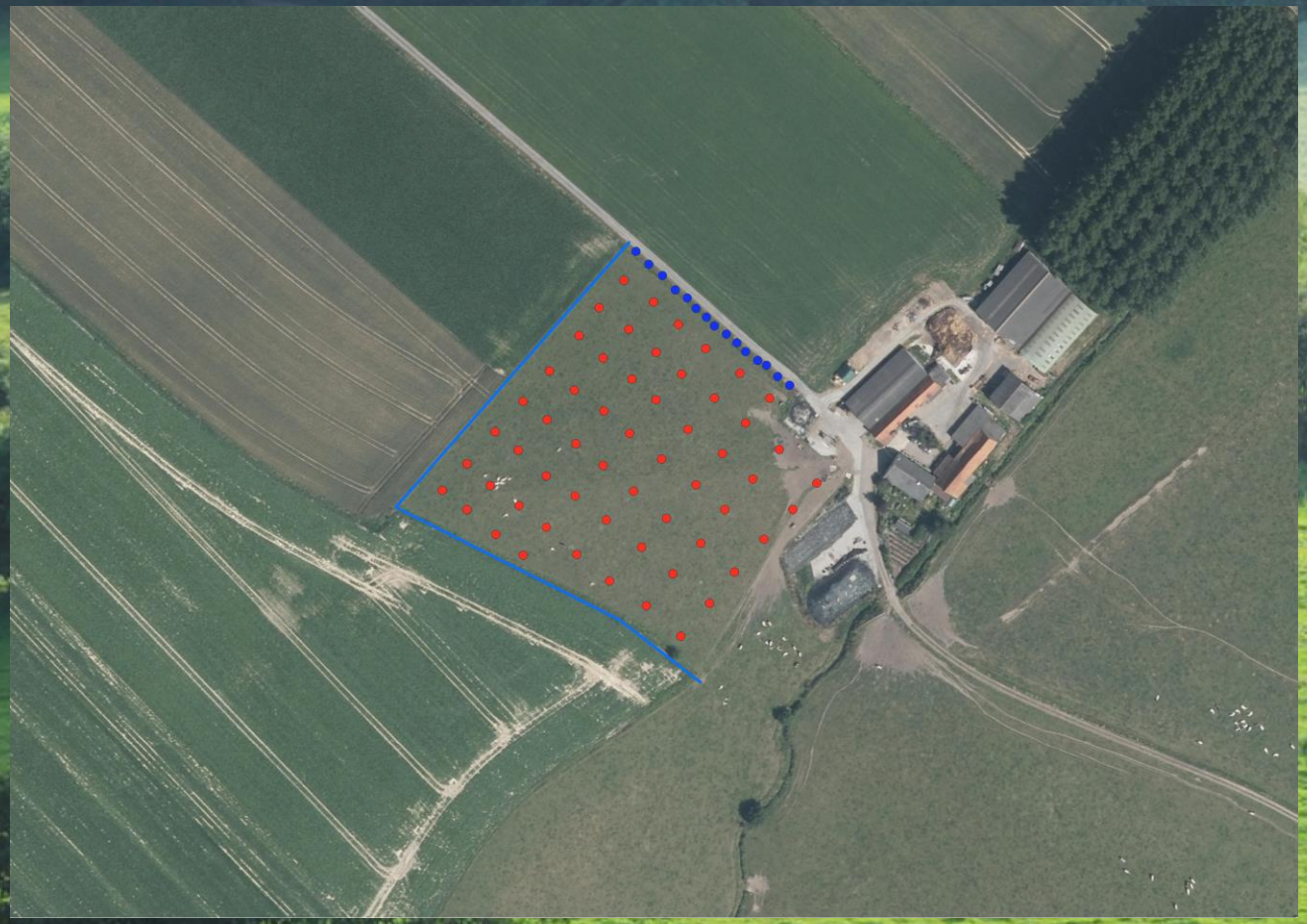

300€ 75€ 450€ 25€ 25€

Subventions et primes

Parcelle 1ha:

- **Le droit à la prime unique (300€)**
- **Subvention à la plantation (12€/arbre)**
- **MB1b (25€/20 éléments)**
- **MC4 (450€/ha)**
- **Subvention à la plantation haie (3€/m)**
- **MB1a (25€/200m)**
- **MB1c (100€)**
- **Subvention à la plantation (4€/arbre)**
- **MB1b (25€/20 éléments)**

875€/an

Coût à l'installation

Verger:

60 fruitiers à 95€/arbre → 5700€

subventionné à 24€/arbre→ -1440€

Coût de l'implantation 4290€

Haie:

200m à 10€/m → 2000€

subventionné à 6€/m→ -1200€

Coût de l'implantation 800€

Alignement:

20 arbres à 20€/arbre → 400€

subventionné à 8€/arbre→ 160€

Coût de l'implantation 240€

Total:

4290+800+240= 5330€

Coût à l'installation

- Coût total de l'installation est de 5330€
- A raison de 875€/an de prime
- **En 6 ans le coût est amorti** sans prendre en compte la production de fruits, le pâturage.
- **Le bio est cumulable** au 875€/an ce qui **permet d'amortir en moins de 5ans**
- Il est également possible de cumuler les primes des races locales menacées

Merci à tous de votre attention

Des questions???

mgonze@natagriwal.be